
ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Présentations de NextGen
Lundi 7 mars 2022 – 10h30 à 12h00 AST

DEBORAH ESCALERA : Je m'appelle Deborah Escalera. Je vais donc modérer cette réunion. Et donc, je rappelle aux participants à distance — attendez, il faut savoir que tout le monde sera entendu.

S'il y a donc des questions que vous voulez que je lise verbalement dans cette séance, fournissez votre nom, votre affiliation. Alors, commencez vos questions sur le chat avec le mot « question » au début et à la fin s'il y a des commentaires que vous voulez que je lise verbalement. Encore une fois, donnez-moi votre nom, votre affiliation. Et donc, si vous avez des commentaires à faire, mettez le mot « commentaire », < COMMENT >, au début et à la fin de votre phrase. S'il y a des questions - s'il y a plus de questions et qu'on n'a pas le temps de les lire à la fin de la séance, on le fera plus tard.

L'interprétation pour cette séance inclut le français, l'anglais et l'espagnol. Donc, cliquez sur l'icône d'interprétation. Si vous voulez prendre la parole, assurez-vous de lever la main. Et lorsque le modérateur vous appellera, prenez la parole.

Avant de parler donc, sélectionnez le langage que vous avez choisi dans le menu d'interprétation. Donner votre nom encore une fois elle alors que vous allez parler si ce n'est pas l'anglais.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Éteignez votre notification. Parlez clairement et un bon rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise.

Tous les participants à cette session peuvent faire des commentaires dans le chat. Donc vous pouvez sélectionner dans le poste de chat « Répondre à tous les panélistes et participants ».

Notez que les discussions privées ne sont possibles qu'entre les panélistes dans le format Zoom Webinar. Tout message envoyé par un panéliste à un participant standard sera également vu par les autres coanimateurs et autres panélistes de la session.

Non, je voudrais vous souhaiter la bienvenue à la séance de présentations de NextGen. Donc, NextGen est un programme de l'ICANN. Sachez que cette réunion est enregistrée et va suivre la norme des meilleurs comportements en ligne.

Nous avons donc trois présentateurs durant cette réunion : Jessica Starkey, Brian Leacock et Luis Rolfo. Donc je remercie tout le monde. Je remercie donc tous ceux qui vont participer aujourd'hui et je voudrais remercier toutes les personnes qui ont travaillé avec nous durant les semaines passées et qui nous ont donc aidés à préparer cette réunion de l'ICANN73.

Au fait, bienvenue à l'ICANN73. Nous sommes heureux que vous soyez là, et j'espère que vous êtes tous impatients de poursuivre cette réunion à ICANN73, car je le suis.

Donc, j'ai ma collègue qui va m'aider avec les diapositives. Je voudrais aussi remercier les interprètes qui vont nous aider.

Avec ça, je voudrais passer la parole à Jessica Starkey qui va être notre première présentatrice.

JESSICA STARKEY :

Bonjour. Jessica Starkey au micro. Je suis Jessica Starkey. Voilà si donc une présentation sur les perspectives actuelles sur les noms de domaines actualisés.

Cette présentation est dirigée aux personnes qui commencent à en apprendre un peu plus sur le sujet. Pour les autres, ce sera peut-être un récapitulatif.

Prochaine diapo, s'il vous plait.

Alors, qu'est-ce qu'un IDN ? Un IDN, c'est un script qui n'est pas latin pour un nom de domaine. Les scripts latins, bon, bien sûr, on pense à l'anglais, l'espagnol, l'allemand, etc., ce genre de lettre, disons, d'alphabet. Alors, on parle des autres.

Il y a déjà eu des IDN au premier niveau et au deuxième niveau des noms de domaine, et même au troisième niveau si l'on peut aller jusque-là. Donc il y a 93 génériques, et 61 extensions géographiques. De country code. De code pays.

Un nom de domaine de premier niveau, dans ce sens, il n'y a pas de texte historique. Donc rien de tout ça ne peut faire partie de ce qu'on appelle les IDN.

Prochaine diapo s'il vous plait.

Alors, pourquoi les IDN ont de l'importance ? Parce que l'Internet pour tous. Et l'anglais, pour l'instant, depuis 2020, ne comprend qu'un quart de l'Internet-- représente un quart de l'Internet. Et donc, l'accès à l'Internet continue à évoluer. Il y a approximativement 1 million de plus d'utilisateurs sur Internet ou les jours. Il faut donc que les utilisateurs puissent utiliser le script, le langage que j'utilise, de façon courante, pour qu'ils aient un meilleur accès à l'Internet.

Prochaine diapo s'il vous plait.

Donc, le processus technique pour créer un IDN. Cela commence avec le script en Unicode. C'est comme une bibliothèque massive avec une lettre simple, unique, qui doit correspondre à la touche sur laquelle vous devez appuyer pour utiliser cette lettre. Donc le script doit être en Unicode. Donc, il y a un panel de générations qui créent un label proposé. Donc le panel de générations crée des règles de générations d'étiquettes proposées.

Les langues, bien sûr, peuvent être complètement différentes. Quand on parle par exemple de l'anglais, avec 26 lettres, sachez qu'il n'y a que 675 combinaisons différentes de lettres. Là, on parle de l'anglais bien sûr. Alors, si l'on compare avec le chinois ou avec les caractères chinois, bien sûr qu'il y a plus que 675 combinaisons. Cela demande qu'on puisse limiter les caractères [à deux pour que tous les autres doivent] utiliser trois ou plus pour les noms de domaine. Voilà donc un exemple parmi toutes les langues.

Une fois que ces règles de génération d'étiquettes sont proposées, elles sont soumises à un panel d'intégration. Et ce panel va créer les règles

finale de génération d'étiquettes. Donc, il y a du temps alloué aux commentaires publics. Ainsi, le public peut donc faire des commentaires sur ces règles. Et lorsque ces règles finale de génération d'étiquettes sont faites, elles peuvent être intégrées dans la zone racine. Et donc, cela doit être fait pour les noms de domaine.

Alors, avant de passer aux prochaines discussions, on doit savoir que sont les variantes d'étiquettes. Un label, comme un nom de domaine, qui ressemble visuellement à une autre étiquette qui lui ressemble au point de prêter à confusion. Par exemple, cela devient donc un problème au niveau de la sécurité. Et vous le voyez sur la diapositive, il y a quelques exemples en anglais, ou comparés en anglais.

Bon. Prochaine diapo, s'il vous plait.

Lorsqu'on regarde l'historique des politiques sur les variantes récentes, on voit qu'en mars 2019, le Conseil d'administration de l'ICANN a adopté un ensemble de recommandations sur la manière d'attribuer les étiquettes TLD de variantes IDN. Une des choses importantes desquelles je peux parler, donc, si un opérateur de registre a un TLD et qu'il trouve un variant, ils peuvent passer par le processus afin de réclamer ce variant. Donc cela permettra à l'opérateur de registre d'atténuer un peu tout ce qui pourrait porter à confusion. Voilà donc un exemple des règles qui ont été adoptées en aout 2019.

La GNSO a demandé à l'ICANN de reporter l'adoption des recommandations. Et cela a été fait. Et en mai 2021, il y a eu le développement de l'EPDP : processus d'élaboration de politiques expédié. Et donc, il y a eu la mise en place de directives. Il fallait définir

les TLD et ses variants, et ensuite discuter et mettre à jour la mise en œuvre de ces directives. Prochaine diapo s'il vous plait.

Donc, quels sont les problèmes ou les questions actuelles qui pourraient être discutées durant cette ICANN73 ? Donc, l'EPDP de la GNSO a récemment clôturé la période de consultation publique concernant les scripts intégrés d'Unicode dans la zone racine. Et si vous êtes intéressés sur ce sujet donc, il y a des enregistrements de [LACNIC] sur une mise à jour des IDN. Ils discutent, là, des mises à jour de politiques.

Mais il y a un résumé. Dans ce résumé, on sait qu'il y a trois catégories de scripts Unicode. Et dans l'EPDP, on voit comment ces scripts devraient être séparés. Donc, il y a les scripts de recommandé, en premier ; ces scripts qui devraient rentrer dans la zone racine. Il y a donc aussi les scripts exclus, et les scripts de recommandé, et les scripts à usage limité. Donc ceux qui sont exclus ne s'appliquent à aucune communauté vivante. Donc ces communautés de langue ou de langage qui sont presque éteints.

Donc il y a aussi, comme je vous l'ai dit, les scripts à usage limité, qui sont des scripts qui typiquement n'ont pas de règles, ils portent à confusion par rapport aux scripts qui sont recommandés, soit ils n'ont pas de réglementation qui vient du panel de générations. Donc, ils ne sont pas-- ces scripts sont suggérés comme pouvant être utilisés en domaine de deuxième niveau, mais pas en premier niveau.

Donc, comment poursuivre cette conversation sur les IDN ? Vous pouvez participer aux délibérations de l'EPDP, être un observateur, une

observatrice. Travailler avec le groupe de parties prenantes et donner des points de vue lors des délibérations de l'EPDP. Vous pouvez lire et effectuer des commentaires sur les propositions durant les commentaires publics ; lorsque les règles sont générées pour les étiquettes notamment, on demande aux personnes de travailler avec certains scripts, de lire ces scripts, travailler sur ces scripts pour mieux les connaître. Et le dernier, mais non des moindres, vous pouvez continuer à en apprendre plus avec les mises à jour qui sont effectuées sur les IDN, avec les prochaines séries des gTLD. Et vous pouvez en apprendre plus sur l'acceptation universelle. Car les IDN, c'est simplement la partie visible de l'iceberg. Il reste encore beaucoup à faire à ce sujet.

Diapo suivante. Donc, y a-t-il des questions ou des commentaires ?

DEBORAH ESCALERA : Y a-t-il des questions pour Jessica ?

Je crois que Roberto a levé la main. Nous allons lui permettre de s'exprimer et d'ouvrir son micro. J'essaie de trouver Roberto. Allo. Vous m'entendez ? Allez-y.

ROBERTO GAETANO : C'est un petit commentaire. Excellente présentation. J'aimerais simplement dire que les IDN, ce ne sont pas des scripts qui sont si différents. Il y a des IDN au niveau des scripts latins. Il y a des langues qui utilisent assez l'alphabet latin avec les voyelles, vous avez la cédille. Vous avez différents signes sur les voyelles. Et ça, ça va être une

catégorie d'IDN. C'était simplement une note que je voulais faire. Mais la présentation était tout à fait excellente. Merci.

DEBORAH ESCALERA :

Merci, Roberto. Un commentaire dans le chat, de Dessalegn.

« Il y a des IDN et des programmes d'acceptation universelle et différents groupes de travail dans le cadre de l'acceptation universelle, de son comité directeur. Tout le monde est bienvenu à cette participation au groupe IDN ».

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires pour Jessica ? Donc, je ne vois pas d'autre main de levée. Merci, Jessica. Très bon travail.

Nous allons donc maintenant passer la parole aux prochains intervenants. Nous vous remercions de votre première présentation et nous allons passer à Brian Leacock.

Brian, vous avez la parole.

BRIAN LEACOCK :

Oui. Merci beaucoup. Je vais aujourd'hui faire une présentation sur la gestion des diverses données. Je vais donc me lancer. Bonjour et bon après-midi à toutes et à tous. Je m'appelle Brian Leacock, j'ai 24 ans. Je suis de la Barbade. De l'université Cavehill Campus. Et je me prépare à devenir juriste également, à Londres, en Angleterre, à Bloomsbury. Je vais faire une présentation aujourd'hui sur comment nous pensons que, en tant que communauté Internet globale, nous devrions approcher la question transnationale pour nous assurer que les droits

à la confidentialité des personnes soient sauvegardés et que leurs données personnelles soient gérées dans le cadre de la loi de manière transparente et équitable.

Le technologiste canadien et ancien dirigeant d'AVG Technologies, M. Gary Kovacs, a une fois déclaré : la confidentialité n'est pas une option et ne doit pas être le prix que nous acceptons pour nous mettre sur l'Internet. Néanmoins, il a également indiqué que la proposition de valeur à long terme pour les entreprises téléphoniques, ce n'est pas simplement une conversation ; c'est le transfert de données.

Et les données personnelles coutent plus cher et valent plus cher que l'or. Il y a beaucoup de corporations multinationales qui traitent ces données, nos données personnelles, pour en profiter largement. Néanmoins, les données personnelles des personnes sont effectuées sans notre connaissance et notre consentement. Et les informations sensibles sur ces données sont exploitées par des parties tierces. Ce qui fait en sorte qu'on puisse être harcelé, connaître des problèmes de santé mentale, avoir notre identité volée, avoir des pertes financières, des pertes de réputation et même des extorsions.

Nous avons eu des exemples de cela en 2014. Les données concernant les conducteurs de taxi à New York ont été divulguées. Leurs salaires ont été rendus publics. Les adresses de certains passagers sont devenues disponibles. Et les différents déplacements de célébrités et de personnes importantes ont été publiés. Ils auraient pu donc être plus facilement volés ou attaqués.

Il y a des preuves donc que le droit du respect à la vie privée ne peut pas être réduit. C'est sacrosaint dans plus de 150 juridictions du monde entier. Et c'est même inscrit dans les constitutions : dans la section 11 de la constitution de la Barbade, article trois, chapitre 57 de la constitution égyptienne, et article 62 de la constitution norvégienne.

Dans une société contemporaine, il doit être indiqué que la protection des droits à la confidentialité doit absolument inclure : les droits à la protection des données personnelles. Certains pays ont déjà reconnu cela. L'Albanie, par exemple, a été très progressive et a indiqué dans l'article 35 de leur Constitution qu'il y avait des clauses expresses pour la protection, non seulement de la vie privée, mais également des données personnelles.

Dans un scénario idéal, peut-être que chaque pays du monde pourrait donc avoir des clauses constitutionnelles similaires à celles de l'Albanie pour s'assurer que les données personnelles de personnes soient gérées de manière éthique. Mise en pratique, cela ne va pas se faire étant donné qu'il y a des normes et des valeurs extrêmement différentes dans tous les pays du monde. Donc, une approche transconstitutionnelle des données personnelles et de leur protection ne semble pas très pratique et faisable.

Il y a eu des essais d'approche transnationale pour la protection des données personnelles de personnes, comme on l'a vu dans les traités internationaux de régulation de la protection des données que l'on connaît également avec l'acronyme RGPD.

L'article 4.1 du RGPD définit les données personnelles comme toutes informations en rapport avec une personne naturelle pouvant être identifiées. Donc, à la base, toute information en rapport avec un être humain peut être considérée comme une donnée personnelle.

L'article 4.2 du RGPD indique que le traitement ou l'opération sur les données personnelles comme l'enregistrement, la falsification, le contrôle ou la destruction de telles données.

Comme cela a été mentionné auparavant, il y a plusieurs risques qui existent que de permettre que les données personnelles tombent dans de mauvaises mains. Le RGPD tente d'avoir un texte législatif pour le traitement des données personnelles qui deviennent donc légales.

Dans l'article 5 du RGPD, cela indique que les données personnelles doivent être traitées de manière équitable, juste et transparente. Pour déterminer si la gestion de ces données personnelles rentre dans les règles de la loi, l'article 6 indique six points pour le traitement des données, mais il faut qu'il y ait uniquement un de ces points qui soit présent.

Donc, étant donné que le consentement représente un de ces points, une fois qu'un sujet de données a donné son consentement au traitement des données, eh bien, les données dans le cadre du RGPD sont considérées comme étant traitées d'une manière légale. Obtenir le consentement du sujet, c'est peut-être la manière la plus populaire par laquelle les sites Web tournent autour des accusations de mauvais traitement des données. Maintenant, à chaque fois qu'on va sur un site Web, on nous demande d'accepter les cookies qui sont sur ce site Web.

Mais les cookies, ce ne sont pas des gâteaux laissés par le père Noël. Non. Ce sont de petits fichiers que les sites Web envoient à votre appareil, votre ordinateur, pour contrôler et se rappeler de certaines informations. Il s'agit de traitement de données.

Et très souvent, lorsque vous acceptez les cookies, vous ne savez pas comment vos données vont être gérées, et vous donnez une permission à un site Web d'accéder à des informations extrêmement sensibles. Cela est particulièrement inquiétant lorsque l'on pense à ces systèmes d'intelligence artificielle qui ont des identifications biométriques, alors que ces systèmes traitent des informations avec une reconnaissance faciale, avec des empreintes digitales, avec la rétine qui est analysée. Ce sont des personnes qui ne sont pas au courant de cela, et cela est une atteinte au droit à la confidentialité. Nous avons besoin de règles pour la protection de la confidentialité et devons interdire ce traitement non éthique des données personnelles.

Donc, en tant que communauté Internet mondiale, nous devons formuler une approche transnationale pour nous assurer que les droits du respect de la vie privée sont maintenus.

Le problème principal pour atteindre une approche transnationale et la protection des droits de confidentialité des personnes et la prévention d'un traitement non éthique des données personnelles, c'est une différence essentielle entre les réglementations de la surveillance des données personnelles dans le monde entier.

Alors, comment réconcilier la surveillance gouvernementale des données de personnes que nous voyons aux États-Unis avec le niveau

limité de surveillance gouvernementale qui est permise au Royaume-Uni ? De plus, il y a diverses lois qui gouvernent la surveillance dans des pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni. Mais il y a également une approche totalement différente par rapport à la liberté d'expression et des lois de diffamation. Donc, ce ne serait pas pratique d'indiquer qu'une approche transnationale peut protéger les droits des personnes à la vie privée et de ne pas avoir un traitement éthique des données personnelles peut être atteint en encourageant tous les pays du monde entier à modifier leurs lois nationales. Malgré le fait que ce soit dans plusieurs juridictions dans le monde, beaucoup de ces clauses ne sont pas suffisantes pour avoir une protection adéquate contre le traitement non éthique des données personnelles, traitement également qui n'est pas juridiquement viable.

Malgré la myriade de problèmes associés avec ce traitement non éthique des données personnelles, de petites mesures et de petites inventions ont été effectuées ces dernières années pour remédier à la situation. Par exemple, Google a récemment étendu des limites pour les publicitaires, pour suivre donc ce qui se passe sur les sites Web et sur l'Internet. Avec Google Chrome par exemple, il y a des limites sur le nombre de données qui peuvent être suivies par les applications basées sur Android et des téléphones portables Android. Apple, un concurrent, va demander aux développeurs d'applications de demander la permission aux utilisateurs de l'Internet avant de suivre de près leurs données personnelles. Ces mesures ont été atteintes, pas en changeant des lois nationales ou en mettant en place un traité international, mais

ce sont les entreprises multinationales elles-mêmes qui ont modifié leur politique nationale.

Donc, la communauté Internet doit être investie avec des plateformes Internet multinationales pour qu'il y ait des modifications de leurs politiques internes. Ça, c'est ce qu'il y a de plus pratique pour effectuer véritablement des modifications.

On a besoin d'une approche trans constitutionnelle des jurés pour protéger les données personnelles des personnes, et cela sera très difficile à atteindre.

Mais de facto, une approche transnationale pour une telle protection peut être atteinte si des efforts sont investis dans l'encouragement des plateformes Internet elles-mêmes à amender leurs lois internes pour atteindre les résultats désirés. Merci beaucoup de votre attention.

DEBORAH ESCALERA :

Merci. J'apprécie votre présentation vraiment. Donc très bien. Y a-t-il des questions pour Brian ? Voyons voir. Je ne vois aucune main levée. Il y a d'autres questions qui nous viendraient des autres NextGen peut-être. Très bien. Je pense que Roberto a levé la main.

ROBERTO GAETANO :

C'est une vieille main. Désolé.

DEBORAH ESCALERA : Sachez que ces présentations seront publiées sur le site Web ; si vous avez des questions, vous pouvez le faire donc plus tard.

Passons donc à notre prochain présentateur. Il s'agit de Luis. Luis, vous pouvez commencer. Allez-y.

LUIS REOLFO : Merci beaucoup. Oui. Bonjour et merci. Je m'appelle Luis. Je suis très content d'être ici à l'ICANN73. Je voudrais remercier Roberto, mon mentor. Il m'a dit que c'était la première étape. Ma première étape, et pas la dernière dans mon parcours ICANN.

Ensuite, je voudrais remercier Deborah et tous les autres qui m'ont permis de participer aussi.

Aujourd'hui, pour ma présentation, je vais être très clair. Je vais essayer de parler de plusieurs choses, et pas forcément d'offrir des solutions. Parce que l'ICANN, c'est déjà une solution à travers le modèle multipartite.

Et de toute façon, je voudrais dire cela, car les États-Unis étant les pionniers au niveau de l'Internet, donc tout est basé sur les lois des États-Unis qui ne sont pas forcément conformes ou qui ne correspondent pas forcément aux lois des autres pays.

Donc, l'ICANN est une organisation de principes. Et il y a donc des tests [inaudible]. On l'a vu avec l'Ukraine. Il y a des tests auxquels nous

devons faire face. Il faut s'assurer que nos opérations soient stables et sécurisées. Pour être clair —

En même temps, il y a des choses qui sont en cours en ce moment. Les droits de la propriété, etc., de l'expression. Et donc, l'ICANN va peut-être devenir régulateur.

Nous allons parler des principes fondamentaux.

L'ICANN, bien sûr, est internationale. Et donc, il faut comprendre les statuts. Tout d'abord, les Américains aiment ça, la liberté d'expression. Donc, de plus, il s'agit de la réglementation des marques. Il peut y avoir dans ce sens des confusions. En 2021, l'Acte sur les droits des marques déposées a augmenté les réglementations. Cela veut dire que toute plainte vis-à-vis des marques, donc dans ce sens-là il pourrait y avoir des changements. Il y a d'autres choses aussi qui sont pertinentes à l'Internet, et c'est une réponse à tout ce qui se produit sur Internet.

Si l'on revient vers le début — prochaine diapo, on voit qu'il y avait des éléments qui se focalisaient là-dessus. Il y a eu donc le papier vert et le papier blanc qui démontraient qu'on devait créer un système centralisé. Il était très clair qu'il y avait des protections au niveau de l'expression. Il y avait donc des règles qui avaient été mises en place, qui devaient être centralisées.

Beaucoup d'entre vous connaissent ce sujet. Donc, beaucoup d'opérateurs de registre peuvent faire leur propre réglementation sur beaucoup de sujets du moment qu'ils sont conformes avec l'ICANN. Il devrait mettre en place peut-être des politiques qui soient fédérées.

Les marques déposées ont de très bonnes protections. Cela a été augmenté en permettant que ce soit fait aux domaines de premier niveau. Donc, ils sont protégés au niveau des opérateurs de registre.

Il y a eu beaucoup-- quand il s'agit de cette protection, il s'agit de limiter-- il y a eu un peu de peur de limite au niveau de la concurrence. Il y a eu donc les lois pour les marques déposées qui doivent protéger donc les titulaires de noms de domaine. Il y a eu deux cas qui ont démontré cela. Toutes les personnes qui ont des noms de domaine ou tous les opérateurs de registre ou bureaux d'enregistrement doivent entrer dans un contrat. Et l'on doit —

Il y a eu donc un cas juridique contre PETA, peta.org, et d'autres sites Web. Donc P-E-T-A. Donc, le consommateur, l'utilisateur de l'Internet allait sur peta.org ; ils étaient dirigés sur d'autres sites Web qui disaient nous ne sommes pas affiliés aux personnes qui protègent les animaux. Nous étions contre les personnes qui mangent des animaux. Donc, ce n'était pas la première fois. Ces gens-là voulaient faire une utilisation malveillante du site peta.org. Il y a des gens qui font les choses de bonne volonté, et d'autres de mauvaise volonté.

Bon. Le révérend Jerry Falwell Jr par exemple. Il était un personnage assez controversé aux États-Unis. Il est chrétien, et il n'était pas vraiment-- il avait enregistré son site avec un seul L —

Non. Il avait donc son site FALLWELL. Et d'autres personnes avaient fait un site qui était FALWELL. Et il n'avait pas acheté de domaine multiple. Il n'avait pas essayé d'être de mauvaise foi. Donc, soyons clairs, il y a là

un élément de mauvaise foi ou de bonne foi. Souvent, il y a des soucis lorsqu'il s'agit d'enregistrement de mauvaise foi.

En fait, dans le cas de PETA par exemple, maintenant, ils serait protégés vis-à-vis de ces violations. Donc, il faut bien comprendre quels sont les sites Web qui s'enregistrent de mauvaise foi. Les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement le font, car il y a un processus de résolution.

Donc, durant les procès, ou quelque procès que ce soit, dans les tribunaux américains par exemple d'autres tribunaux, dans toutes les juridictions, il y a maintenant des protections. Par exemple, je pourrai aller, si vous avez violé ma marque déposée, je pourrai aller devant le tribunal américain pour obtenir une résolution. Donc les gouvernements demandent à l'ICANN de régler les discours. Et cela va rencontrer le deuxième point: la protection des données mondiales.

Donc, les données, c'est une forme d'expression. Donc WHOIS est presque devenu en grande partie anonyme en 2018. Et comme je l'ai déjà dit, il est difficile de trouver des répondants et de démontrer la mauvaise foi. Il faut changer donc des méthodes de défense. Donc, il est difficile de trouver des cas de mauvaise foi.

En résultat – prochaine diapo – il y a maintenant des politiques qui sont créées par les opérateurs de registre WHOIS à travers des politiques qui sont créés par les opérateurs de registre. En plus, le TTAB récemment, aux États-Unis, a entendu-- donc, il y a eu beaucoup d'audiences sur les disputes de marque déposée. Mais certaines lois étrangères ne

s'appliqueraient peut-être pas aux États-Unis. Souvent, il y a donc des couts très élevés. Mais ils se disent-- les étrangers pourraient se dire peut-être vais-je aller aux États-Unis parce qu'ici les lois ne me couvrent pas comme il faut. Nous voilà donc.

Voilà. Il faut régler cela. Comment est-ce qu'on va s'assurer, car il y a des États qui ont de très bonnes protections, d'autres qui ont de moins bonnes protections. Alors voilà. Tout d'abord, nous avons les politiques de résolution de nom, des contrats, et l'ICANN pourrait être un faiseur de politiques pour contrôler toutes les personnes qui sont sur Internet. Ce n'est pas le cas. Donc, les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement créent et élaborent leurs politiques. Mais cela va donc créer un cout énorme pour les plaintes, pour les réclamations. Parce que ces entités doivent suivre des réglementations différentes. Cela dépend des bureaux d'enregistrement, parce qu'il y en a des milliers. Et ils ont des contrats pour savoir comment ils utilisent les données, comment ils répondent aux plaintes sur les protections des marques. C'est donc [c'est une pente glissante], parce que tout cela représente une expression personnelle.

Donc, on a le secteur privé et il n'y a pas beaucoup de réglementations sur la liberté de parole. Donc Meta a parlé de sources d'autorité faisant autorité. Et Twitter essaie d'effectuer cela et de réguler ce qui est dit sur Twitter. YouTube, dans une certaine mesure. Mais ce sont des acteurs privés. Et Donald Trump, par exemple, l'ancien président des États-Unis, donc parfois, est utilisé. Et il y a des personnes qui disent qu'il parle au nom de gouvernements. Cela montre à quel point les principes de l'ICANN sont durables.

Parce que vous voyez, on vient de demander d'arrêter l'Internet en Russie. Et l'ICANN a gardé ses principes forts. Mais il faut être très prudent parce qu'il y aura beaucoup de demandes de ce type. Sur l'ICANN, l'ICANN a dit non, et il y a certains sites russes de l'Internet qui sont des acteurs privés. Donc nous avons besoin d'avoir des règles solides.

Et le risque, c'est un Internet fragmenté. Il y a des registres en Chine et dans d'autres pays qui sont limités par le gouvernement. Mais c'est du secteur privé que peuvent venir ces problèmes de fragmentation éventuelle de l'Internet. Donc, les réglementations sont nécessaires. Mais le RGPD ne permet pas aux données d'être traitées aux États-Unis. Parce que les États-Unis ne protègent pas les données de la même manière et suffisamment selon l'Europe.

Donc là, il y a une fragmentation qui peut exister à ce niveau dans les réglementations de l'Internet. Il y a les problèmes de juridictions, de cours de justice ; tous ces problèmes se posent.

Comment un bureau d'enregistrement sera en mesure d'adhérer au RGPD en Europe et fournira les mêmes services aux États-Unis d'Amérique ? Comment sera-t-il en conformité par rapport à la réglementation sur les marques déposées et les lois qui arriveront bientôt aux États-Unis ?

Donc, une nouvelle fois, je n'offre pas de solution. Parce que la solution existe déjà. Je l'ai vu au travail. Comme je l'ai dit avec l'Ukraine, nous devons continuer à adhérer à nos principes. C'est ce qui fonctionne. C'est notre modèle multipartite. C'est bâti sur le consensus.

Donc je crois que c'est très important de conserver cela, parce qu'il n'y aura plus d'appel à nous de réguler l'Internet et la parole sur Internet et l'expression sur l'Internet. Non, nous devons être très prudents à ce niveau pour ne pas devenir les personnes qui limitent la liberté d'expression sur Internet.

Donc, je serais très heureux que de répondre à des questions. Je serais très heureux de participer à ICANN73.

DEBORAH ESCALERA : Merci beaucoup, Luis. Y a-t-il des questions pour Luis ?

Très bien présenté. Merci. Donc, nous allons voir s'il y a des mains qui se lèvent. Très bien. Donc, nous avons une demande de levée. Oui. Allez-y. Posez votre question.

LUIS ROLFO : Oui, je peux vous envoyer également mon adresse e-mail dans le chat et vous pourrez me contacter directement si vous avez des questions.

DEBORAH ESCALERA : Donc, RC, vous pouvez vous exprimer. Donc, vous voulez toujours poser votre question ? Très bien. Apparemment, il ne s'exprime pas. Donc très bien. Donc, vous êtes notre dernier présentateur.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons donc déterminer la séance. J'ai mis une note sur le chat. Et si vous avez d'autres questions, contactez-nous à [engagement.org](https://www.engagement.org).

Donc, vous avez fait un excellent travail de présentation, vous tous et toutes. Et véritablement, cela montre bien. Les interprètes ne vous ont pas interrompus. Vous avez été clairs. Merci de cet excellent travail. Félicitations à vous toutes et tous. Et j'aimerais vous encourager à ICANN73 à aller à un maximum de séance. Suivez un maximum de séance. Posez des questions. N'hésitez surtout pas à vous exprimer, à poser des questions, à intervenir. Vous êtes des nouveaux venus. Nous voulons vous écouter et prendre contact.

Merci pour votre participation aujourd'hui. Merci à notre équipe technique et à nos interprètes.

Ceci dit, la séance est close. Je vous souhaite une excellente ICANN73 et une excellente réunion. Merci. Et voilà. L'enregistrement est terminé.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]